

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2134 12 août 2014

# **SOMMAIRE**

Bear Stearns International Funding I S.à r.l.	Saint Clair International S.A
102391	Saint-Paul Luxembourg S.A102392
Beckman Coulter Holding S.à r.l102432	Salamanca Twelve S.à r.l102394
Best-Devis.com SARL102392	San Martin Participations102393
Bureau Malou Knaff S.à r.l102425	Sarnat Sàrl102394
Cabo Style S.à r.l102391	Scherkamp & Partner S.à r.l102394
Camelia Investments S.à r.l102388	Securex Luxembourg102387
CIH International S.à r.l	Shiplux II S.A
Easy Life Access International S.A102389	Skandia Life S.A102386
Everard S. à r.l102431	Société de Participation Financière Italmo-
Ifom Capital S.A102386	biliare S.A102387
Lion/Visor Lux 2102387	Société de Participations Dauphinoise S.A.
Lux 35 Starlight EUR S.à r.l	
Maasvest102390	Société de Recyclage de matières inertes
Mafrem Holding S.A102413	102392
McCoy Global Holding S.à r.l102408	Solfia102392
Merula Investments S.A102391	Stericycle Europe S.à r.l
Moulimmo S.à r.l102395	Student Management S.à r.l102388
Nivaal S.A, SPF102422	Sustainable102389
Rifi Holding S.A102419	Teme Inv. S.à r.l102426
Robeco All Strategies Funds102386	Value-Holding S.à r.l102388
Robeco Capital Growth Funds102387	West Indies Invest S.A102390
Robeco Interest Plus Funds102388	With Pleasure S.A102393
Robeco Lux-O-Rente	Worldwide Investors S.A102390
Policy S A 102384	YK Luxembourg S.à r.l



# Rolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3211 Bettembourg, 80, rue d'Abweiler.

R.C.S. Luxembourg B 48.662.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079478/9.

(140093072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

# Skandia Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Rectification du dépôt L130091698 déposé le 7 juin 2013

Le rapport de gestion est disponible sur demande au siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079492/11.

(140093833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

# Robeco All Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 124.048.

Le rapport annuel au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROBECO ALL STRATEGIES FUNDS Société d'Investissement à Capital Variable RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A. Société Anonyme

Référence de publication: 2014079474/13.

(140093239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

# Ifom Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.994.

# LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 5 juin 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant par défaut à l'égard de la société concernée, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société IFOM CAPITAL S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 49, Blvd Royal, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a nommé juge-commissaire THIERRY SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 27 juin 2014.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement.

Il met les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC- WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2014080799/21.

(140094707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.



# Securex Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 82.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014079484/10.

(140092826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

#### Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 66.494.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014079493/11.

(140093250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

#### Robeco Capital Growth Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 58.959.

Le rapport annuel au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS Société d'Investissement à Capital Variable RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014079475/13.

(140093235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

# Lion/Visor Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.259.107,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 128.536.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 25 avril 2014

En date du 25 avril 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants B suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Richard Brekelmans, 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg
- Monsieur Michael Verhulst, 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg
- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2014080881/20.

(140095150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.



# Student Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Value-Holding S.à r.l.).

## Capital social: EUR 1.530.125,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 110.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/6/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014079503/10.

(140093495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

# Stericycle Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.343.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 décembre 2013, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014079502/11.

(140093191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

# Robeco Interest Plus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 40.490.

Le rapport annuel au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**ROBECO INTEREST PLUS FUNDS** 

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014079476/13.

(140093238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

# Camelia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 34.100,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 166.524.

# **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 juin 2014 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2014, le conseil de gérance se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
  - Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2014:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach. Référence de publication: 2014080556/20.

(140095975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.



# Société de Participations Dauphinoise S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 51.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079548/9.

(140093912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

#### Sustainable, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.053.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2014.

Référence de publication: 2014079504/10.

(140092946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

#### Robeco Lux-O-Rente, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, rue de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 47.779.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROBECO-LUX-O-RENTE Société d'Investissement à Capital Variable RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014079477/13.

(140093237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

# Easy Life Access International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 12, rue Adolphe Weis.

R.C.S. Luxembourg B 91.639.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2014

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire pour une période de six ans. Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.

Le conseil d'administration se compose de Monsieur Didier t'KINT, ingénieur commercial, demeurant 39, op der Haard L-6917 ROODT-SUR-SYRE, de Madame Carine RAES, secrétaire médicale, demeurant 39, op der Haard L-6917 ROODT-SUR-SYRE et de BFED S.A. ayant son siège social 39, op der Haard L-6917 ROODT-SUR-SYRE.

L'administrateur délégué est Monsieur Didier t'Kint avec pouvoir de signature individuelle pour la gestion journalière de la société.

Le commissaire aux comptes est LUX-AUDIT S.A. ayant son siège social 57, avenue de la Faïencerie L-1510 LUXEM-BOURG.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour EASY LIFE ACCESS INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2014080644/22.

(140095911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.



# Worldwide Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.171.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081293/9.

(140095144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

#### Saint Clair International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 63.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014079508/10.

(140093335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

#### Maasvest, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.598.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2014

L'Assemblée Général décide à l'unanimité de renouveler les mandats de François Georges, Richard Hawel, Stéphanie Grisius, Jozef Théo M Vreys et Stefan Duchateau au poste d'administrateurs de la société et de BDO Audit au poste de Réviseurs d'Entreprise Agrée pour une période arrivant à échéance à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

Extrait

**FIDUPAR** 

Signatures

Référence de publication: 2014080955/15.

(140095720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

# West Indies Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 153.960.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique le 21 mai 2014 à Luxembourg

- L'Actionnaire Unique décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur Jean-Luc Macaud, Administrateur A

Monsieur Joseph Winandy, Administrateur B

Pacbo Europe Administration et Conseil, représentée par M. Patrice Crochet, Administrateur B pour un terme venant à l'échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2014.

- L'Actionnaire Unique décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de:

The CLOVER

4.rue d'Arlon

L-8399 WINDHOF

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2014.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2014081295/20.

(140095940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.



# Merula Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.033.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 mai 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Marc HÄFLIGER, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, CH 1162 St-Prex, Suisse;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L 1653 Luxembourg;
- Dr. Yves WAGNER, docteur en sciences économiques, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L 1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Référence de publication: 2014080969/17.

(140095731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

#### Bear Stearns International Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 817.020,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.102.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 16 mai 2014

Composition du Conseil de Gérance

L'associé unique a décidé de reconduire le mandat des gérants suivants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Associés qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 Novembre 2014.

- Mme Dale QUARRY, Gérant, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- M. David J O'NEILL, Gérant, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- M. Thierry MAES, Gérant, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Certifié conforme

Marie ROUVIERE

Secrétaire Générale par Intérim

Référence de publication: 2014082099/18.

(140097112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

#### Cabo Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7446 Lintgen, 2A, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 183.188.

Décisions de l'associée unique de la société «Cabo Style S. à r.l.» du 1 er juin 2014 à Lintgen

L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Jean Nicolas Fernand Emile GOEDERT de son poste de «gérant technique» avec effet à ce jour.

Est nommée «gérant technique» de la société en remplacement;

Madame Filomena da Conceiçao SOUSA MOREIRA, coiffeuse, née à Santa Catarina/Santiago (Cap Vert) le 11 mai 1970, demeurant à L-7446 Lintgen, 2b, rue de l'Eglise.

Cette nomination prendra effet à partir de ce jour et pour une durée indéterminée.

Madame Filomena da Conceição SOUSA MOREIRA pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'associée unique

Référence de publication: 2014082127/19.

(140097373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.



# Société de Recyclage de matières inertes, Société Anonyme.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi. R.C.S. Luxembourg B 38.502.

Le Conseil d'Administration du 10 mars 2014 a coopté, en qualité d'administrateur, Monsieur Nicolas HAAS, ingénieur en génie civil, né le 6 avril 1961 à Luxembourg, demeurant à L-8212 Mamer, 26 rue du Baerendall, en remplacement de Monsieur Georges WICKLER.

Howald. Signature.

Référence de publication: 2014079494/11.

(140093063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

#### Saint-Paul Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 147.973.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mai 2014

Le conseil d'administration:

- décide de nommer Monsieur Albert Hansen Vice-Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079509/11.

(140093638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

#### Solfia, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 161.222.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Solfia tenue en date du 8 avril 2014

Deuxième résolution

Le conseil d'administration nomme Bernard Rossi, né le 01/10/1977 à Messancy domicilié au 17 Faubourg St Michel B-6750 Willancourt en tant qu'administrateur délégué.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014079500/12.

(140093284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

# Best-Devis.com SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 187.575.

# **OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

Procès-verbal pour l'ouverture d'une succursale

Nous soussignons David MALMONTE, Directeur et Stefano BOSSI Directeur adjoint de la société Best-Devis.com LTD immatriculée à Londres au Royaume-Uni (Société à responsabilité limité, enregistrée au registre Companies House sous le numéro: 09059580) souhaitons créer une succursale de la société Best-Devis.com SARL au 1 rue de Turi L-3378 Livange.

Cette succursale aura pour objet le commerce et autres services. La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 06/06/2014.

Le représentant de la succursale au Grand Duché de Luxembourg sera Monsieur David MALMONTE. Le représentant de la succursale adjoint sera Monsieur Stefano BOSSI. Vis à vis des tiers la succursale est valablement engagée et représentée par la signature conjointe des deux représentants de la succursale.

David MALMONTE / Stefano BOSSI

Directeur / Directeur Adjoint

Référence de publication: 2014080480/20.

(140095192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.



# San Martin Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 94.487.

\_\_\_

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014079510/10.

(140092801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

#### YK Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 1.242.730,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen. R.C.S. Luxembourg B 171.641.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises à Luxembourg le 2 juin 2014

Il résulte desdites résolutions que:

- Monsieur Christian AUTIE, résidant au 3, Allée Elizabeth de Feydau, 91272 Gif sur Yvette, France, a été nommé en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1 <sup>er</sup> juin 2014 et pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2014080300/16.

(140094440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

#### With Pleasure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.680.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2014

L'Assemblée a décidé, avec effet au 9 juin 2014, de terminer les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Christian KNAUFF, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

L'Assemblée nomme, en remplacement des administrateurs sortants, et ce avec effet au 9 juin 2014:

- Trustmoore Luxembourg S.A., ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Thierry Stas, avec adresse professionnelle 89b, rue Pafebruch, L-8308 Capellen
  - Johannes Andries van den Berg avec adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg
  - Corinne Shim Sophie Muller avec adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.
- L'Assemblée a décidé, avec effet au 9 juin 2014, de terminer le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

L'Assemblée nomme, en remplacement du commissaire aux comptes sortant, et ce avec effet au 9 juin 2014, la société Comissa Sàrl, ayant son siège social 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mai 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014080292/28.

(140094045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.



#### Sarnat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.697.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014079512/10.

(140093462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

# Scherkamp & Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.801.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Scherkamp & Partner Sàrl

Référence de publication: 2014079515/10.

(140093550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

#### Shiplux II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. |adot / |. Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014079531/11.

(140093617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

# Salamanca Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.427.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 11 avril 2014

Première résolution:

Les actionnaires prennent acte de la démission de:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, gérant, né le 14 mars 1973, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.
- Madame Magali Fetique, gérant, née le 1 <sup>er</sup> février 1981, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, avec effet au 26 mars 2014.

Deuxième résolution:

Les actionnaires nomment comme gérant:

- Monsieur Yannick Monardo, né le 08 janvier 1984 à Saint Avold (France), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, avec date effective au 26 mars 2014 et pour une durée limitée de 6 ans
- Mademoiselle Estelle Wanssy, née le 07 juillet 1979 à Fresnes (France), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, avec date effective au 11 avril 2014 et pour une durée limitée de 6 ans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 avril 2014.

Pour Salamanca Twelve S.à r.l.

Référence de publication: 2014081131/23.

(140095791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.



# Moulimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8421 Steinforf, 4B, rue de Hagen. R.C.S. Luxembourg B 187.691.

# **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné; A COMPARU:

Madame Evelyne MULANGA TSHIKUDI, agent immobilier, née à Kinshasa (République du Congo), le 1 <sup>er</sup> août 1972, épouse de Monsieur Benjamin Jehan COLLETTE, demeurant à L-8421 Steinfort, 4B, rue de Hagen.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

# Titre I er . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- Art. 1 er. Il est formé par la présente, entre la propriétaire actuelle des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Moulimmo S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Art. 2. La Société a pour objet la promotion immobilière, l'activité d'administrateur de biens-syndic de copropriété ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Steinfort (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

# Titre II. - Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.



# Titre III. - Administration et gérance

- **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
  - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.
  - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

# Titre V. - Dispositions générales

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Evelyne MULANGA TSHIKUDI, préqualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.



#### Constatation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

#### Loi anti-blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

#### Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1. Le siège social est établi à L-8421 Steinfort, 4B, rue de Hagen.
- 2. Madame Evelyne MULANGA TSHIKUDI, agent immobilier, née à Kinshasa (République du Congo), le 1 <sup>er</sup> août 1972, épouse de Monsieur Benjamin Jehan COLLETTE, demeurant à L-8421 Steinfort, 4B, rue de Hagen, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
- 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. MULANGA TSHIKUDI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2014. LAC/2014/25658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014082434/139.

(140097696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

# Lux 35 Starlight EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 187.688.

# STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

# THERE APPEARED:

Starwood Capital Operations, LLC, a LLC organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, registered with the State of Delaware under number 2975092,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.



The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Lux 35 Starlight EUR S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

# Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.
- 2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.
- 2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.
- **Art. 3. Object.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by
- (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,
- (ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and
  - (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

# Art. 4. Duration.

- 4.1 The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.
- 4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

# II. Capital - Shares

# Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25), all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.
- 5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account



may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

# Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.
- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.
- 6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:
- (i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;
- (ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and
  - (iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

#### III. Management - Representation

## Art. 7. Manager(s).

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.
  - 7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.
- 7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.
- 7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time ad nutum (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

#### Art. 8. Powers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

#### Art. 9. Procedure.

- 9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.
- 9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.



- 9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.
- 9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.
- 9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

## Art. 10. Representation of the Company.

- 10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.
- 10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

#### Art. 11. Conflicts of interest.

- 11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.
- 11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### Art. 12. Liability of the managers.

- 12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.
- 12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.
- 12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

#### IV. General meetings of shareholders

# Art. 13. Powers and voting rights.

- 13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.
  - 13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
  - 13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.



- 13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

#### Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

- 14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.
- 14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.
- 14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.
- 14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- 14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- 14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.
  - 14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

# V. Annual accounts - Allocation of profits

#### Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.

- 15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.
- 15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.
  - 15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- 15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.
- 15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

# Art. 16. Allocation of Profits.

- 16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.
- 16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
  - 16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:
  - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;



- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
  - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
  - (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

#### VII. General provision

**Art. 18. General provision.** Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

#### Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred EUR) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

# Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

- (i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg;
- (ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

#### Second resolution

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

# Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.



# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de mai,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### a comparu

Starwood Capital Operations LLC, une Limited Liability Company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, inscrite dans l'Etat du Delaware (USA) sous le numéro 2975092,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

# I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 <sup>er</sup>. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Lux 35 Starlight EUR S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

#### Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.
- Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

- (i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,
- (ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et
- (iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

#### Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.



# II. Capital social - Parts sociales

#### Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.
- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:
- (i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;
- (ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et
  - (iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

# III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.
  - 7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.
- 7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.
- 7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

# Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.



- 9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.
- 9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.
- 9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

# Art. 10. Représentation.

- 10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.
- 10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

#### Art. 11. Conflit d'intérêts.

- 11.1 Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.
- 11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

#### Art. 12. Responsabilité des gérants.

- 12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.
- 12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou



tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

# IV. Assemblées générales des associés

#### Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

- 13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.
- 13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.
  - 13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.
- 13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

#### Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

- 14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.
- 14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.
- 14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.
- 14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent euxmêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- 14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.
  - 14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

# Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.



- 15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.
  - 15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.
- 15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.
- 15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

#### Art. 16. Affectation des bénéfices.

- 16.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.
- 16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
  - 16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
  - (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
  - (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
  - (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

#### VI. Dissolution - Liquidation

#### Art. 17. Dissolution, Liquidation.

- 17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société
- 17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

#### VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2014.

## Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de 12,500 euros (douze mille cinq cents EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

# Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

# Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:



#### Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

- (i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg,
- (ii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

#### Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2014. LAC/2014/25215. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014082403/588.

(140097545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

# McCoy Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 30.267,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 181.876.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of June.

Before Maître Francis Kesseler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

# There appeared:

McCoy Corporation, a corporation organized and existing under the laws of Canada, having its principal place of business at Suite 301, 9618 - 42 Avenue, Edmonton, Alberta, T6E 5Y4, Canada and registered with the Registrar of Corporations of Alberta under file number 686124 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"),

hereby represented by Mrs. Charline Bouvier, jurist, with professional address at 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- The appearing party is the sole shareholder of McCoy Global Holding S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 181.876 and with a share capital of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 21 October 2013 (the "Company"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") on 21 January 2014 number 187 page 8951. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 13 February 2014 by a deed enacted by the undersigned notary and not yet published in the Memorial C.
- II.- The 20,000 (twenty thousand) ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each and the 10,000 (ten thousand) class A mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 267 (two hundred sixty-seven United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) to USD 30,267 (thirty thousand two hundred sixty-seven United States Dollars) by the issuance of 267 (two hundred sixty-seven) new ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
  - 3. Subscription and payment by McCoy Corporation of the new ordinary shares by way of contributions in kind;
  - 4. New composition of the shareholding of the Company;
  - 5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
  - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 267 (two hundred sixty-seven United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) to USD 30,267 (thirty thousand two hundred sixty-seven United States Dollars) by the issuance of 267 (two hundred sixty-seven) new ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each to the Sole Shareholder (the "New Ordinary Shares"), the whole to be fully paid up through contributions in kind as described below (the "Contributions").

#### Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Ordinary Shares through the Contributions.

#### Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder represented as stated here above, who declares to subscribe to the New Ordinary Shares. The New Ordinary Shares have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the Contributions.

# Description of the Contributions

The Contributions made by the Contributor in exchange of the issuance of the New Ordinary Shares consist of:

- all of the 100 (one hundred) shares having a nominal value of GBP 1 (one Great Britain Pound) each in McCoy Global UK Ltd, a company incorporated and existing under the laws of United Kingdom having its registered office located at 24 Great King Street, Edingburgh, EH3 6QN, Scotland, United-Kingdom, registered with the Companies House of Edingburgh under number SC440023 (the "First Contribution"); and

- all of the 100 (one hundred) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each in McCoy Global Singapore Pte. Ltd., a company incorporated and existing under the laws of Singapore, having its registered office located at 49 Tuas View Loop, Singapore 637701, registered with the Republic of Singapore registry under number 201313248H (the "Second Contribution").

#### Valuation

The First Contribution is valued at USD 167 (one hundred sixty-seven) United States Dollars being the USD equivalent of GBP 100 (one hundred) Great Britain Pounds, using the GBP/USD exchange rate provided by the website www.oanda.com on 2 June 2014 and has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 2 June 2014, which shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Second Contribution is valued at USD 100 (one hundred United States Dollars) and has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 2 June 2014, which shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The value of Contributions amounts to USD 267 (two hundred sixty-seven United States Dollars).

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contributions has been given.



#### Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Peter Watson, as category A manager, with professional address at 10333 Richmond Ave, Suite 715, Houston Texas, 77042 United Stated of America;
- b) Mr. Sébastien François, as category B manager, with professional address at 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and
- c) Mr. Tamas Horvath, as category B manager, with professional address at 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

all represented here by Mrs. Charline Bouvier, jurist, with professional address at 10-12, Boulevard F. D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy contained in the above statements of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of these Contributions, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

#### Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

McCoy Corporation: - 20,267 (twenty thousand two hundred sixty-seven) ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each; and

- 10,000 (ten thousand) class A mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the 30,267 (thirty thousand two hundred sixty-seven) shares mentioned above, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

#### Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

- " Art. 8. The Company's share capital is set at USD 30,267 (thirty thousand two hundred sixty-seven United States Dollars), represented by:
- 20,267 (twenty thousand two hundred sixty-seven) ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Ordinary Shares"); and
- 10,000 (ten thousand) class A mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of 1 (one United States Dollar) each (the "Class A MRPS")."

No other amendment is to be made to this article.

#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

# Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

McCoy Corporation, une société régie par les lois de Canada, ayant son siège social sis au Suite 301, 9618 - 42 Avenue, Edmonton, Alberta, T6E 5Y4, Canada et enregistrée auprès du Registrar of Corporations of Alberta sous le numéro 686124 (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur»);



ici représentée par Mme Charline Bouvier, juriste, avec adresse professionnelle sise au 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- I.- La partie comparante est l'associé unique de «McCoy Global Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.876 et ayant un capital social de 30.000 USD (trente mille Dollars Américains), constituée par acte notarié du notaire soussigné en date du 21 octobre 2013 (la «Société»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») daté du 21 janvier 2014 sous le numéro 189 page 8951. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 13 février 2014 par un acte établi par le notaire soussigné et pas encore publié au Mémorial C.
- II.- Les 20.000 (vingt mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune et les 10.000 (dix mille) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune (les «PPOR de Classe A»), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation préalable;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 267 USD (deux cent soixante-sept Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 30.000 USD (trente mille Dollars Américains) à 30.267 USD (trente mille deux cent soixante-sept Dollars Américains) par l'émission de 267 (deux cent soixante-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, le tout devant être libéré par un apport en nature;
  - 3. Souscription et paiement par McCoy Corporation des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
  - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
  - 5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
  - 6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

# Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 267 USD (deux cent soixante-sept Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 30.000 USD (trente mille Dollars Américains) à 30.267 USD (trente mille deux cent soixante-sept Dollars Américains) par l'émission de 267 (deux cent soixante-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune à l'Associé Unique (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être libéré par un apport en nature décrit ci-dessous (les «Apports»).

#### Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par voie de l'Apport.

# Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie de l'Apport.

# Description de l'apport

L'apport fait par l'Associé Unique en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales est désormais composé comme suite:

- toutes les 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune dans McCoy Global UK Ltd, une société constituée et existant sous les lois de Royaume-Uni, ayant son siège sociale sis au 24 Great King Street, Edimbourg, EH3 6QN, Ecosse, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House of Edinburgh sous le numéro SC440023 (le «Premier Apport»); et



- toutes les 100 (cent) part sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune dans McCoy Global Singapore Pte. Ltd., une société constituée et existant sous les lois de Singapour, ayant son siège sociale sis au 49 Tuas View Loop, Singapour 637701 et immatriculée auprès du Registre de la République de Singapour («Republic of Singapore Registry») sous le numéro 201313248H (le «Deuxième Apport»).

#### Evaluation

Le Premier Apport est évalué à 167 USD (cent soixante-sept Dollars Américains) étant l'équivalent en USD de 100 GBP (cent Livres Sterling) en utilisant le taux de change GBP/USD fournis par le site www.oanda.com le 2 juin 2014 et a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 2 juin 2014, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Le Deuxième Apport est évalué à 100 USD (cent Dolars Américains) et a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 2 juin 2014, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La valeur des Apports s'élève à 267 USD (deux cent soixante-sept Dollars Américains).

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

# Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- Mr. Peter Watson, gérant de catégorie A, résidant professionnellement au 10333 Richmond Ave, Suite 715, Houston, Texas 77042, Etats-Unis d'Amérique; gérant de catégorie A;
- Mr. Sébastien François, gérant de catégorie B, résidant professionnellement au 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr. Tamas Horvath, gérant de catégorie B, résidant professionnellement au 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

tous représentés par Mme Charline Bouvier, juriste, résidant professionnellement au 10-12, Boulevard F. D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé contenues dans les déclarations ci-dessus de valeur d'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

#### Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de: McCoy Corporation: - 20.267 (vingt mille deux cent soixante-sept) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune; et

- 10.000 (dix mille) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune (les «PPOR de Classe A»).

Le notaire atteste que les 30.267 (trente mille deux cent soixante-sept) parts sociales, représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

#### Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

- « **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 30.267 USD (trente mille deux cent soixante-sept Dollars Américains) représenté par:
- 20.267 (vingt mille deux cent soixante-sept) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»); and
- 10.000 (dix mille) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar Américain) chacune (les «PPOR de Classe A»).»

Aucune autre modification n'est à apporter a cet article.

#### Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour figurant en tête de ce document.



Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français.

Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Bouvier, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2014. Relation: EAC/2014/7948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014082428/253.

(140096885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

# Mafrem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 187.698.

#### **STATUTES**

In the year two thousand fourteen, on the twenty-third day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

#### THERE APPEARED:

The public limited company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Loyal Capital Group S.A.", established and having its registered office in L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 108525,

here duly represented by its technical director Mrs. Viktoriya GAVRYSYUK, director, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which she deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

# Name - Registered office - Duration - Object - Capital

**Art. 1.** There exists public limited company ("société anonyme") under the name of "MAFREM HOLDING S.A." governed by the present articles of association as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of August 10, 1915 on commercial companies.

#### Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the Board of Directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

# Art. 3. The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and



any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The corporate purpose is furthermore the execution of all trade activities, in agreement with the provisions of the law of July 9 <sup>th</sup>, 2004, amending the amended law of December 28 <sup>th</sup>, 1988 relating to the right of establishment and regulating the access to the occupations of craftsman, tradesman, industrialist as well as certain liberal professions.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may take all measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten Euros (10.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of Directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a Board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The Board of Directors may choose among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. If the Board didn't choose a chairman, the presidency of the meeting is conferred to a present director. The Board of Directors may also choose a secretary, who needs not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the Board.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any two directors.

The Board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

- **Art. 8.** Decisions of the Board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.
- Art. 9. The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

- **Art. 10.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the Board of Directors.
- **Art. 11.** The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the Board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the Board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.
  - Art. 12. Towards third parties, the Company will by validly bound by the joint signature of two of its Directors.
- **Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.



# **General** meeting

- **Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.
- **Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday of the month of May at 02:00 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing a tenth of the company's share capital.
- **Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

# **Business year - Distribution of profits**

Art. 18. The business year begins on January 1 st and ends on December 31 st of each year.

The Board of Directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### Transitory dispositions

- 1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2014.
- 2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2015.
- 3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

# Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "Loyal Capital Group S.A.", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

# Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

#### Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2) The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).



- 3) The following persons are appointed as directors:
- Mr. Thierry JACOB, employee, born on July 7 <sup>th</sup> , 1967 in Thionville (France), residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Mr. Christian MOGNOL, employee, born on January 15 <sup>th</sup> , 1962 in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch; and
- Mrs. Annick LEBLON, employee, born on October 27 <sup>th</sup> , 1975 in Etterbeek (Belgium), residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 4) The public limited company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "FIN-CONTROLE S.A.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 42230, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 5) Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Thierry JACOB, prequalified, as chairman of the board of directors.
  - 6) The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

#### Cost

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the legal representative of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Loyal Capital Group S.A.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108525,

ici dûment représentée par sa directrice technique Madame Viktoriya GAVRYSYUK, directrice, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** <sup>er</sup> . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MAFREM HOLDING S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
  - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.



Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

L'objet social est en outre l'exécution de toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois mille cents (3.100) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, le tout dans les limites de la loi.

La société pourra, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés auront le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Si le Conseil n'a pas élu de président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'Administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie confirmée par lettre.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions votées en réunion du Conseil d'Administration.

- **Art. 8.** Les décisions du Conseil sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
- **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration devront être signés par tous les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications, ou par les présents statuts.
- **Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.



- Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société sera engagée par la signature conjointe de deux de ses administrateurs.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération et qui peuvent être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale pour une période qui ne peut dépasser six années.

#### Assemblée générale

- **Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.
- **Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action; si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

# Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévu par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

# **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

# Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2015.
- 3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

# Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "Loyal Capital Group S.A.", prédésignée et représentée comme dix ci-avant, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

## Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.



# Résolutions prises par l'actionnaire unique

La comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
- Monsieur Thierry JACOB, employé, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Monsieur Christian MOGNOL, employé, né le 15 Janvier 1962 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch; et
- Madame Annick LEBLON, employée, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 4. La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FIN-CONTROLE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Thierry JACOB, pré-qualifié, comme président du conseil d'administration,
- 6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante légale de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. GAVRYSYUK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. LAC/2014/24721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014082440/336.

(140097795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

# Rifi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.195.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

#### Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company ("société anonyme") "RIFI HOLDING S.A.", (the "Company"), with registered office in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 112 195, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November, 16, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 458 of March 2, 2006; whose articles of association have been amended by deed on October, 28, 2013, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1585 of January 4, 2014.

The meeting is presided by Mr. Régis Galiotto, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mrs. Doriane Havrenne, employee, professionally residing in Luxembourg.



The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

- A) That the agenda of the meeting is the following:
- 1. It is decided to increase the corporate capital by an amount of five hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight euro and eighty cents (EUR 599,998.80) so as to raise it from its present amount of eighteen million nine hundred ninety three thousand six hundred fifty seven euro and eighty four cents (EUR 18,993,657.84) to nineteen million five hundred ninety three thousand six hundred fifty six euro and sixty-four cents (EUR 19,593,656.64) by the issue of four hundred eighty-three thousand eight hundred seventy (483,870.-) new shares having a par value of one euro and twenty four cents (EUR 1.24) each.
  - 2. Subscription and payment;
  - 3. Amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation further to the above resolutions;
- B) That the shareholder, present or represented, as well as the number of the shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the present shareholder, the proxy of the represented shareholder, the members of the board of the meeting and the officiating notary.
- C) That the proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that the shareholder, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.
- E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of five hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight euro and eighty cents (EUR 599,998.80) so as to raise it from its present amount of eighteen million nine hundred ninety three thousand six hundred fifty seven euro and eighty four cents (EUR 18,993,657.84) to nineteen million five hundred ninety three thousand six hundred fifty six euro and sixty-four cents (EUR 19,593,656.64) by the issue of four hundred eighty-three thousand eight hundred seventy (483,870.-) new shares having a par value of one euro and twenty four cents (EUR 1.24) each.

# Second resolution Subscription - Payment

Thereupon the sole shareholder, the public limited liability company WORRUS HOLDING S.A., with registered office in L-2340 Luxembourg, 26 rue Philippe II, represented by Doriane HAVRENNE, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe to four hundred eighty-three thousand eight hundred seventy (483,870.-) new shares with a par value of one euro twenty-four cents (EUR 1.24), and fully paid up in cash so that the total amount of five hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight euro and eighty cents (EUR 599,998.80) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

### Third resolution

According to the above resolutions, the meeting decides to amend the Company's Articles of Incorporation, and more specifically first paragraph of Article 5, as follows:

"Art. 5. The subscribed share capital shall be nineteen million five hundred ninety three thousand six hundred fifty six euro and sixty-four cents (EUR 19,593,656.64) divided into fifteen million eight hundred and one thousand three hundred and thirty-six (15,801,336.-) shares of one euro twenty four cents (EUR 1.24) each.

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 2,500.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the members of the bureau, all of whom are known to the notary, the said party appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RIFI HOLDING S.A.", (la "Société"), avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26 rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112 195, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 16 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 458 du 02 mars 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1585 du 4 janvier 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Doriane Havrenne, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

### Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 599.998,80) pour le porter de son montant actuel de dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 18.993.657,84) à dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-six euros et soixante-quatre cents (EUR 19.593.656,64) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-dix (483.870) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.
  - 2.- Souscription et libération.
  - 3.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts suite aux résolutions qui précèdent.
- B) Que l'actionnaire, présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions possédées par lui-même, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire présent, les mandataires de la partie représentée, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que la procuration de l'actionnaire représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire, présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 599.998,80) pour le porter de son montant actuel de dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 18.993.657,84) à dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-six euros et soixante-quatre cents (EUR 19.593.656,64) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-dix (483.870) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.

Deuxième résolution Souscription - Libération

Ensuite, l'actionnaire unique, la société anonyme WORRUS HOLDING S.A., avec son siège social à L-2340, 26 rue Philippe II, représentée par Madame Doriane HAVRENNE, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ciavant, a déclaré souscrire à quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-dix (483.870) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et vingt-quatre cents (EUR 599.998,24) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.



#### Troisième résolution

En accord avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les statuts de la Société, et plus spécialement le premier paragraphe de l'article 5, pour leur donner la teneur suivante:

« Art. 5. Le capital social est fixé à dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-six euros et soixante-quatre cents (EUR 19.593.656,64) divisé en quinze millions huit cent un mille trois cent trente-six (15.801.336) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1.24) chacune.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 2.500,-L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, D. HAVRENNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2014. Relation: LAC/2014/25962. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083294/148.

(140098614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

# Nivaal S.A, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 187.615.

## **STATUTEN**

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

## IST ERSCHIENEN:

Herr Rechtsanwalt Philipp SIMON, geschäftsansässig in L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains,

hier vertreten durch Frau Marlene Müller, Juristin, geschäftsansässig in L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains, gemäss einer Vollmacht ausgestellt am 22. Mai 2014.

Die Vollmacht unter Privatschrift bleibt der gegenwärtigen Urkunde angefügt, nachdem sie von der Bevollmächtigten "ne varietur" unterzeichnet worden ist.

Welcher ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

# Name - Sitz - Dauer - Zweck

- **Art. 1.** Unter der Bezeichnung "Nivaal S.A., SPF" (hiernach die "Gesellschaft") wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet. Die Gesellschaft unterliegt dem abgeänderten Gesetz vom 11. Mai 2007 über die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (hiernach die "SPF Gesetzgebung").
  - Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt (Großherzogtum Luxemburg).

Durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit kann der Gesellschaftssitz innerhalb Luxemburgs verlegt werden. Ferner können durch Beschluss weitere Büros bzw. Geschäftsstellen innerhalb Luxemburg-Stadt eröffnet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Geschäftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.



**Art. 4.** Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten und Finanzanlagen im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzgarantieverträge.

Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto oder Depot geführt werden können, halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen der SPF-Gesetzgebung abwickeln.

## Kapital - Aktien

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt 31,000 EUR (einunddreißigtausend Euro), eingeteilt in 1 (eine) Namensaktie mit einem Nennwert von 31,000 EUR (einunddreißigtausend Euro).

Das genehmigte Kapital beträgt insgesamt 3,000,000,- EUR (drei Millionen Euro) und der Verwaltungsrat bzw. Einzelverwalter ist ermächtigt im Rahmen des genehmigten Kapitals Aktien mit einem Nennwert von 1 EUR (ein Euro) über Kapital in Höhe von bis zu 1.000.000,- EUR (eine Million Euro) auszugeben.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und hat das Recht:

- jede Kapitalerhöhung, im Rahmen des genehmigten Kapitals vorzunehmen, ganz oder teilweise durch Ausgabe neuer Aktien, gegen Zahlung in Bar oder Sacheinlagen, durch Umwandlung von Guthaben, Inkorporation von Reserven oder anders:
- den Ort und das Datum, den Ausgabepreis, die Zeichnungsbedingungen und Auszahlungsbedingungen der neuen Aktien festzusetzen;
- das Vorzugszeichnungsrecht der Aktionäre, im Falle von Aktienausgabe gegen Bargeld, aufzuräumen oder zu begrenzen, hinsichtlich der ausdrücklichen Verzichtserklärung der Aktionäre auf ihr Vorzugszeichnungsrecht.

Diese Ermächtigung ist gültig während einer Dauer von 5 Jahren, endend am 23. Mai 2019. Durch Beschluss der Generalversammlung kann diese Dauer in Bezug auf die zu diesem Datum noch nicht vom Verwaltungsrat geschaffenen genehmigten Aktien erneuert werden.

Nach jeder vollendeten und nach Gesetz durchgeführten Kapitalerhöhung wird der Artikel 5 umgeändert um sich der Kapitalerhöhung anzupassen; solche Änderungen werden notariell durch den Verwaltungsrat oder durch eine andere ermächtigte Person festgehalten.

Die Gründungsaktien werden ohne Agio ausgegeben. Im Rahmen des genehmigten Kapitals ausgegebene Aktien können mit Agio ausgegeben werden. Die Aktien werden von Investoren im Sinne von Artikel 3 der SPF-Gesetzgebung gehalten. Jeder Investor muss der Domizilierungsstelle oder gegebenenfalls den Geschäftsführern der Gesellschaft eine schriftliche Erklärung über seine Eignung abgeben.

Am Sitz der Gesellschaft wird ein Aktionärsregister gehalten, welches zur Einsichtnahme durch die Aktionäre zur Verfügung steht. Das Register enthält alle Informationen gemäß Art. 39 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften. Das Eigentum an Namensaktien wird durch Eintragung in das Register nachgewiesen.

Zertifikate über die Eintragung werden auf Antrag ausgegeben und durch den Verwaltungsratsvorsitzenden unterzeichnet.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; im Fall das Aktien von mehr als einer Person gehalten werden, müssen die Personen, welche das Eigentumsrecht behaupten, einen einheitlichen Bevollmächtigten ernennen, um die Aktien gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft hat das Recht, die Ausübung von sämtlichen Rechten bezüglich Aktien auszusetzen, bis eine Person als Alleineigentümer gegenüber der Gesellschaft ernannt wurde.

Das gezeichnete und das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft können durch Beschluss der Generalversammlung erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss ist wie bei Satzungsänderungen zu fassen. Hierzu können Aktien mit oder ohne Agio ausgegeben werden.

Die Gesellschaft kann Inhaberaktien ausgeben und der Verwaltungsrat ist ermächtigt Namensaktien in Inhaberaktien umzuwandel und sodann an die früheren Namensaktionäre auszugeben.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

## Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei (3) Mitgliedern bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt. Falls die Gesellschaft jedoch nur einen einzigen Aktionär zählt oder, falls anlässlich der Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur noch einen einzigen Aktionär zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein (1) Mitglied beschränkt werden, dies bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung, welche die Existenz von mehreren Aktionären feststellt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein.



Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Wenn der Verwaltungsrat mehr als nur ein Mitglied hat, können die Verwaltungsratsmitglieder in A-Mitglieder und B-Mitglieder gespalten werden. Die Zuordnung erfolgt im Rahmen des Bestellungsaktes.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

- Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.
- **Art. 8.** Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telefax oder digital signierte E-Mail erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratmitglieder gefasst; bei Stimmengleichheit ist der Beschluss abgelehnt.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

- **Art. 10.** Die Gesellschaft wird, im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitgliedes, für alle Angelegenheiten durch die Unterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes und wenn es Aund B-Mitglieder gibt durch die gemeinsame Unterschrift eines AMitgliedes und B-Mitgliedes des Verwaltungsrates im Innen- und Außenverhältnis gebunden.
- **Art. 11.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung der Aktionäre ernennt die Kommissare und bestimme außerdem ihre Anzahl, ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf.

# Geschäftsjahr - Generalversammlung

- Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember.
- **Art. 13.** Das Quorum und die Fristen, welche im Gesetz festgelegt sind, sind auch auf die Einberufungen und Durchführung der Hauptversammlung anwendbar, soweit hierin nichts anderes vorgesehen ist. Die Gesellschafterversammlung ist Beschlussfähig, wenn mindestens 50% des Kapitals anwesend bzw. wirksam vertreten sind. Von den gesetzlichen Erfordernissen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Jede Aktie verleiht ein Stimmrecht, das nicht geteilt werden kann. Ein Aktionär kann für eine Hauptversammlung schriftlich, durch Telefax oder signierte und verschlüsselte E-Mail einen Vertreter ernennen.

Soweit im Gesetz nicht anderweitig vorgesehen, werden Beschlussfassungen einer Hauptversammlung, welches wirksam einberufen wurde, mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Bei Stimmengleichheit ist ein Beschluss nicht gefasst bzw. abgelehnt.

Wenn alle Aktionäre auf einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind, und feststellen, dass sie über die Tagesordnung der Hauptversammlung informiert wurden, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Entscheidungen, welche anlässlich einer Hauptversammlung getroffen wurden, müssen in ein Protokoll, welches durch den Versammlungsvorstand und Aktionäre, welche dies verlangen, zu unterzeichnen ist, aufgenommen werden.

Alle Aktionäre können auf einer Hauptversammlung der Aktionäre durch Videokonferenz oder ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, welche ihre Identifizierung erlauben. Diese Kommunikationsmittel müssen im Einklang mit den technischen Standards die effektive Teilnahme an der Versammlung erlauben und die Beratungen müssen ununterbrochen übertragen werden. Die Teilnahme an Versammlungen auf diesem Wege ist gleichbedeutend mit der persönlichen Teilnahme an der Versammlung.

- **Art. 14.** Die beschlussfähige Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die Befugnis, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.
  - Art. 15. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können unter den gesetzlichen Bedingungen durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.



- Art. 16. Die jährliche Generalversammlung findet am letzten Mittwoch im April um 12.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung anzugebenden Ort statt.
- Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

# Auflösung der Gesellschaft - Insolvenz

Art. 18. Im Fall der Beendigung, Auflösung oder Insolvenz der Gesellschaft obliegt die Abwicklung einem durch die Generalversammlung der Aktionäre zu bestimmenden Liquidator. Er ist ermächtigt, sämtliche Rechtshandlungen im Zusammenhang mit der Liquidation der Gesellschaft vorzunehmen.

#### Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2014.
- 2) Die erste reguläre Generalversammlung findet statt im Jahre 2015.

#### Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr tausend fünf hundert Euro.

Ausserordentliche Entschluesse des Alleinigen Gesellschafters

Sodann hat die eingangs erwaehnte Partei, welche die alleinige Aktie der Gesellschaft vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

#### Beschlüsse

- 1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf einen (1), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
- 2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

Herr Rechtsanwalt Philipp SIMON, vorgenannt.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Rechtsanwalt Joram MOYAL, geschäftsansässig in 14, rue des Bains, L-1212 Luxemburg

- 4. Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden mit den aus Anlass der jährlichen Generalversammlung von 2020 zu haltenden Neuwahlen.
  - 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1212 Luxemburg, 14a, rue des Bains.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden Notar, hat die Bevollmächtigte, vorgenannt, zuzammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: M. MULLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 mai 2014. Relation: LAC/2014/24406. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014081744/179.

(140096304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

# Bureau Malou Knaff S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 81.381.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014080519/9.

(140095956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.



## Teme Inv. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid. R.C.S. Luxembourg B 187.768.

#### **STATUTES**

In the year two thousand fourteen, on the fourth of June,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary in Luxembourg, the Undersigned.

#### THERE APPEARED

TEME Investments Ltd, a limited Company duly established under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, the British Virgin Islands (the BVI), registered with the Companies Register of the BVI under number 3200087,

hereby represented by Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Geneva on 20 May 2014.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 15 the exceptional rules applying to one member company.
- Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt securities and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/ or any other companies or entities it deems fit. The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization. The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks. The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.
  - Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
  - Art. 4. The Company will have the name "Teme Inv. S.à r.l.".
  - Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each; all fully paid-up and subscribed.



The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

- **Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

A manager may grant to any another manager, a power of attorney in order to be represented at any Board meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any manager can participate in any meeting of the board of managers by conferencecall, video-conférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting hear another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole shareholder or, in case the company has more than one shareholder, by the shareholders acting under their joint signatures.

- Art. 13. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any two (2) Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.
- **Art. 14.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
  - Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's year starts on 1 st January and ends on 31 st December of each year.



**Art. 17.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions prescribed by the Law.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

#### Subscription - Payment

TEME Investments Ltd, sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to have fully paid up the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company; evidence of such contribution has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2014.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

#### Resolutions of the shareholders

- 1) The Sole Shareholder decides to appoint the following persons as managers for an undetermined period of time:
- Mr Philippe TOUSSAINT, born on September 2 <sup>nd</sup> ,1975 in Arlon (Belgium) professionally residing at 10A rue Henri Schnadt (bureau 7A), L-2530 Luxembourg;
- Mrs Nathalie VAZQUEZ, born on May 11 <sup>th</sup> , 1983 in Metz (France) professionally residing at 24 rue Astrid, L-1143 Luxembourg;
- Mrs Nathalie THILL, born on February 19 <sup>th</sup> , 1969 in Esch-sur -Alzette (Luxembourg), professionally residing at 10A rue Henri Schnadt (bureau 7A), L-2530 Luxembourg
  - 2) The registered office of the Company is established at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

# Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing who signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatre juin

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU

TEME Investments Ltd, une limited Company dûment établie selon les lois des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, les lles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre des Sociétés des lles Vierges Britanniques sous le numéro 3200087,

ici représentée par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Genève en date du 20 mai 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.



Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- « **Art. 1** er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. L'objet de la société est l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations et de tous intérêts, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés et / ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, d'achat et d'échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute une entité privée ou publique. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et / ou d'entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine. La Société peut emprunter sous toute forme, sauf par voie d'offre publique et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, de billets, d'obligations ou de tout autre type de titres de créance ou de capitaux propres.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement, des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut également consentir des garanties, nantissements, transférer ou grever ou autrement créer une garantie sur certains ou la totalité de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et en général pour son propre intérêt et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise. La Société peut également agir en tant que membre ou en commandite à responsabilité illimitée ou limitée pour toutes dettes et obligations de sociétés ou entités similaires. La Société peut utiliser des techniques et instruments de gestion efficace de ses investissements et de se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les risques de taux d'intérêt et autres risques. La Société peut, pour son propre compte, ainsi que pour le compte de tiers, effectuer toutes les opérations (y compris sans limitation, les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers) qui peuvent être utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet ou qui sont directement ou indirectement à son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: «Teme Inv. S.à r.l.»
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.



- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Un gérant pourra délivrer à tout autre gérant, une procuration aux fins de le représenter à tout Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chacun des gérants peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique (conference-call), vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion d'être en mesure d'entendre les autres participants. La participation à une réunion, par ces moyens, est équivalente à une participation en personne à cette réunion.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

- **Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
  - Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 16.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 17. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions prescrites par la Loi.

- **Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»



#### Souscription - Libération

TEME Investments Ltd, associé unique, représentée comme dit-est, a déclaré souscrire toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les libérer intégralement par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société; ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

#### Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

## Décision de l'associé unique

- 1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Philippe TOUSSAINT, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement au 10A (bureau 7A), rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Madame Nathalie VAZQUEZ, née le 11 mai 1983 à Metz (France) demeurant professionnellement au 24 rue Astrid, L-1143 Luxembourg; et,
- Madame Nathalie THILL, née le 19 février 1969 à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 10A rue Henri Schnadt (bureau 7A), L-2530 Luxembourg.
  - 2) Le siège social de la Société est établi au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 5 juin 2014. Relation: LAC/2014/26194. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014084164/301.

(140099592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

#### Everard S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 20, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.488.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trois juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

# A comparu:

Monsieur Jean Baptiste EVERARD, agent d'assurances, né à Dudelange, le 12 février 1952, demeurant à L-3419 Dudelange, 27, rue Alphonse Benoit.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée EVERARD S.à r.l., ayant son siège social à L-1899 Luxembourg, 20, rue de Bettembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 124.488, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KES-SELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette., en date du 12 février 2007, publié au Mémorial C numéro 702 du 25 avril 2007 (la "Société").
- II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.
  - III.- Que le comparant est l'associé unique de la Société;



- IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.
- VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.
  - VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.
  - IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat.
- X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-3419 Dudelange, 27, rue Alphonse Benoit.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Francis KESSELER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2014. Relation GRE/2014/2265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

## POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014082225/44.

(140097041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

# Beckman Coulter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 69.032.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014080475/10.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

(140095244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

## CIH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.850.

## **EXTRAIT**

En date du 27 février 2014, CIH HOLDINGS S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré un million (1.000.000) de parts sociales détenues dans le capital de la Société et représentant l'entièreté du capital social de la Société à CB International Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B93303.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014080582/16.

(140095296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck